

Compte-rendu du conseil du 08 avril 2013

I - COMPTE-RENDU COMMISSIONS

- ✓ **Finances** : compte-rendu de la commission du 28 mars est donnée en fonction des éléments apportés par les services fiscaux sur le produit des 4 taxes. La section de fonctionnement a donc été modifiée en fonction des derniers éléments reçus, et s'équilibre à 1 125 016 €

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2013, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 1 125 016€ ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2012 et de les reconduire à l'identique sur 2013 soit :

- Taxe d'habitation = 18,73%
- Foncier bâti = 14 % %
- Foncier non bâti = 26,83%
- Contribution Foncière Entreprise 14,58%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2013, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1,8 %.

Le conseil municipal charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale Monsieur le maire propose de voter le taux des quatre taxes communales.

- ce qui assure un produit total de 427 692 €, auquel il convient d'ajouter des allocations compensatrices pour exonération de taxes foncières, soit 78512 €.

Les différents points budgétaires qui ont changé par rapport à la commission de finances, sont : la DSR –Dotation de Solidarité Rurale pour 106312 € en recette, 6000 € en entretien de bâtiments pour réparation du chauffage de la salle des fêtes, 5000 € pour remise en état des systèmes électriques de sécurité sur La Salle, les écoles et Corbie, 23584 € pour remise en état de fossés talus et bordures de trottoirs ainsi que l'élagage des chemins ruraux, 3657 € pour remise en état du logement 14 rue des écoles suite à catastrophes naturelles(sécheresse), le pôle subvention est également modifié en raison de l'ouverture du nouveau budget annexe du futur lotissement « L'Epine » ainsi que la subvention complémentaire au Comité des fêtes pour le chapiteau du salon gastronomique de la foire de printemps.

PROPOSITIONS EN INVESTISSEMENT

Restes à réaliser DGE +reserv GRPE SCOL			65888,00
DETR Rue A Trotté/Pescheray/Carrefour Dière			78000,00
Amendes de police			2733,00
1348-Réserve parlementaire			20000,00
FC TVA 2010			46200,00
Excédent de fonctionnement 2012 au 1068			169099,00
Virement du fonctionnement			173745,00
TAXE AMENAGEMENT SUR PC			1500,00
Emprunt pour travaux VRD			200000,00
Caution des logements			300,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES			757 465,00
DEPENSES déjà engagées ou dépenses courantes			
Article	Nature	Montant	
001	Déficit 2012	92575,00	
1641	Remboursement du capital des emprunts	51000,00	
23	Restes à réaliser 2012 (Frais notaire terrain Accès MR, Solde MO ECOLE, MO rue de Pescheray)	8853,00	
231303	PLANTATION ECOLE/rue de Connerré	7000,00	

Compte-rendu du conseil du 08 avril 2013

21316	Stèle jardin souv cimetièr+exhumation	4225,00	
205	Logiciel comptable	3500,00	
21	frais notaire terrain lotissement	4000,00	
23	Inscription délibération févr : Marquage Rue de Connerré 5000€, chemin Tronchais 11362€, IRPL solde 4008€ MO Voirie)	20370,00	
2315	accès voie maison retraite	10500,00	
2188	Motif lumineux Noel	1000,00	
2315	Boite EU Rue des Bouleaux	2100,00	
16	remboursement caution logements	300,00	
TOTAL GENERAL DEPENSES ENGAGEES		205 423,00	552 042,00
Les travaux prioritaires à envisager			non retenus en commission
2315	Enfouissement réseaux et aménagement rue A Trotté/Pescheray/carrefour	45000,00	
2315	VRD et fris diviers sans MO TTC	417910,00	
	chemin de Putray+ Le Mortier ✂ ✂ ✂		37619,00
	Travaux de La Dière	45000,00	
	Achat défibrilateur Salle des fêtes et Mairie	3000,00	
	Réhabil MAIRIE Etude	2500,00	
	Skate park zone de loisirs ✂ ✂ ✂		19000,00
	Achat jeux et matériel école	2900,00	
	Changement four salle des fêtes ✂ ✂ ✂		12000,00
	Eclairage terrain sports	5565,00	5565,00
	Aménagement sécurité Capucines ,Forge....	3000,00	
o20	Dépenses imprévues (réserve)	27167,00	
TOTAL		552 042,00	0,00
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			

II – VOTE DES BUDGETS 2013

proposition 2013 fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		
Charges à caractère général	270588,00	Atténuation de charges		9000,00
Charges de personnel	385726,00	Produits des services		72194,00
Autres charges courantes	138538,00	Impôts et taxes		467759,00
Charges financières	24500,00	Dotations, participations		489900,00
Charges exceptionnelles	1246,00	Autres produits de gestion		81613,00
Atténuation des produits	105673,00			
provisions pour charges	0,00	Produits exceptionnels		4550,00
Dépenses imprévues	25000,00			
Virement investissement	173745,00			
TOTAL DEPENSES	1125016,00	TOTAL RECETTES		1125016,00
<i>pour info 2011</i>	<i>1019200,00</i>	à disposer pour l'investissement l'excédent de fonctionnement 2012 de		169099,53€
<i>pour info 2012</i>	<i>1052346,00</i>			

Compte-rendu du conseil du 08 avril 2013

Les principaux investissements retenus par la commission sont définis au tableau du budget principal de la commune. Cette section d'investissement s'équilibre à **794 181.53 €** (voir commission de finances ci-dessus).

Il est procédé au vote du budget à main levée :

19 membres en exercice 10 membres présents 00 contre 00 abstention 10 pour

BUDGET ASSAINISSEMENT : Il s'équilibre en section d'exploitation à 70689,51 € et en section d'investissement à 180849,85 €.

BUDGET LOTISSEMENT tr3 : Ce budget est terminé et le conseil municipal délibère afin de le clôturer. Voté en équilibre à 52 270,43 euros, considérant l'excédent globalisé 2012 et le compte de gestion approuvé. Cet excédent est reversé au budget principal et apportera une subvention exceptionnelle au nouveau lotissement dit de l'Epine en prolongement du Guignier 3^{ème} tranche.

Le conseil municipal accepte la clôture de ce budget annexe « TR3 7lots », dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Ces deux budgets annexes sont votés favorablement à l'unanimité à 10 voix pour.

III-VACANCES DE POSTE –

Monsieur Claude BOBET fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} août 2013. Le conseil municipal décide de recruter un Adjoint technique afin d'assurer son remplacement à compter du 1^{er} juin 2013. Les agents en place pourraient-ils le remplacer, y a-t-il un agent avec plus d'aptitudes pour l'entretien des bâtiments. Cet agent serait plus technique en électricité plomberie peinture menuiserie ? Autant de questions que de métiers. Il est demandé un agent très polyvalent et autonome avec une certaine efficacité technique.

La vacance de poste paraîtra au Centre de Gestion.

IV- DIVERS

- Garantie d'emprunt pour travaux à la Maison de Retraite : Dans le cadre des travaux de cuisine et de réaménagement de la maison de retraite, le conseil d'administration sollicite diverses institutions pour garantir l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 4M d'euros. Le conseil général garantit à hauteur de 80% et la commune est sollicitée pour les 20% restant. Le trésorier de Bouloire est interrogé afin de savoir si nous pouvons apporter notre garantie et dans l'attente de sa réponse, il est demandé un avis de principe aux membres présents, qui n'émettent pas d'objection.
- CONVENTION POUR TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX rue A Trotté-Hatton et rue de Pescheray avec le Département –ER 005628 »Rue de Pescheray-rue A Trotté »
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 14 mai 2012 le conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant. L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 30 000 euros HT et pour le génie civil de télécommunication à 24 000 euros ht.

Conformément à la décision du conseil général du 08 octobre 2001 et du 7 février 2002, le reste à financer pour la commune est de 30% du coût HT soit 9000 euros net pour l'électricité et 70% du coût ht soit 16800 euros net pour le génie civil de télécommunication

France télécom assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 70% par la commune et à 30% par le conseil général. Cette opération est estimée à 16 000 euros ht.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la commune.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Sollicite le département pour la réalisation de ce projet,
- Accepte de participer à 30% du coût hors taxes des travaux pour l'électricité soit 9000 € net,
- Accepte de participer à 70% du coût ht des travaux soit 16800 € net pour le génie civil de télécommunication,
- Confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune en 2013,
- Autorise le maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Compte-rendu du conseil du 08 avril 2013

- Transports piscine : dans le cadre de l'organisation des transports des élèves des écoles primaires (cycle 2 et 3) vers les piscines, une convention était signée avec le département représenté par le Président du Conseil Général, et ainsi une facture est émise auprès de la collectivité à hauteur de 50% du coût total des transports.
Cette délégation étant illégale, il est demandé à chaque collectivité d'organiser les transports des enfants vers la piscine. Il est rappelé que le conseil général pourra apporter son aide par l'intermédiaire d'une subvention. Les membres du conseil souhaitent que les enfants des cours moyens sortent du primaire en sachant nager, il sera donc imposé que seuls les grands participent aux cours piscine durant un trimestre. Le directeur d'école en sera informé à temps afin de nous permettre de consulter dans de bonnes conditions les entreprises de transports.
- Demande de subvention de l'association Sauvegarde de l'Hôpital de St-Calais et de l'Association pour Dany. Avis défavorable du conseil municipal.

Remerciements à l'association Art'Dué pour le travail exécuté à la cantine, fresque murale sur le thème des monuments du monde vus par les élèves de CM.